

Institutions : la porte de sortie débouche sur la rue

ÉDITORIAL

Françoise Verna

Zéro pointé

EXCLUSION

Passage à la majorité, sortie de prison ou d'hôpital psychiatrique : face à l'accès au logement, la fin de prise en charge laisse les publics les plus vulnérables sur le carreau.

Le constat fait froid dans le dos : 26% des SDF (le taux atteint 36% chez les 18-25 ans) sont d'anciens mineurs placés en protection de l'enfance. Et 19% des SDF indiquent avoir perdu leur logement suite à une hospitalisation ou une incarcération.

Alors que le plan « Logement d'abord » vise à accélérer l'accès à un toit pour tous, « les sorties sèches » de l'aide sociale à l'enfance (ASE), la prison ou l'hôpital psychiatrique « constituent une source de rupture résidentielle d'une grande violence », souligne le rapport de la Fondation abbé Pierre. Une machine à fabriquer des sans-abri.

Arrivé à Marseille à 16 ans et demi, Moussa, originaire de Guinée était « *super angoissé de ne pas être pris en charge avant la majorité. Après c'est mort* ». Ce jeune a usé de la voie juridique pour accéder à un placement en foyer via l'ASE qui dépend du Département. À 18 ans, il vient de signer un contrat jeune majeur : « *Une chance exceptionnelle, assure-t-il. Sinon*



Lâissés sans solution de logement, les jeunes adultes finissent par squatter les bâtiments vides, notamment à Marseille, dans les cités Corot, Kalliste ou ici dans la caserne Massena, tous expulsés.

PHOTO M.G.

impossible de terminer ma formation et d'accéder à un foyer de jeunes travailleurs ».

5 000 euros pour 250 jeunes

Si la prise en charge des jeunes par l'ASE est obligatoire jusqu'à leurs 18 ans, les contrats jeune majeur prolongent l'aide jusqu'à 21 ans. Mais ils sont de moins en moins mobilisés : « entre 2016 et 2017, leur nombre a diminué de plus de 10% » note le rapport. Et cette aide reste précaire, renouvelable tous les 3 à 6 mois.

Des sorties du dispositif qui sont vécues comme une « *expulsion programmée* ». À la

Protection judiciaire de la jeunesse, Isabelle Audureau, responsable CGT, est confrontée aux mêmes freins : « *Le contrat jeune majeur est un dispositif de plus en plus restreint. Il ne nous reste plus qu'un levier : la mise sous protection judiciaire pour travailler avec les jeunes majeurs.* » La baisse des dotations des Départements entre 2015 et 2017, de l'ordre de 6%, aggrave la situation : « *la boîte à outils est vide. On a 5 000 euros pour fonctionner pour 250 jeunes. Ilya une incohérence éducative à mettre d'un coup dehors un jeune de 18 ans qui arrive tout juste à se remettre en marche. C'est comme un permis de retour à la délinquance.* »

L'administration pénitentiaire recensait, entre 2015 et 2017, 23% des personnes sortant de détention sans solution de logement.

La situation n'est pas plus florissante pour la psychiatrie. « Deux personnes sans abri sur cinq interrogées par une maraude du samu social souffrent de troubles psychiatriques », spécifie encore le rapport. Pour autant, des expériences pertinentes telles que « Un chez soi d'abord » développée par le docteur Vincent Girard à Marseille ont fait leurs preuves. Mais Seules 16 communes l'intégreront d'ici 2022.

Myriam Guillaume

Perte de recettes : les HLM ne décolèrent pas

LOI DE FINANCES 2018

Le torchon brûle toujours entre le gouvernement et les organismes HLM. À la baisse de recettes imposée par la loi de finances 2018, s'ajoute un grand débat qui les ignore.

L'article 52 de la loi de finances 2018 oblige les bailleurs sociaux à baisser leurs loyers pour compenser la diminution des Aides personnalisées au logement (APL). Fin septembre 2018, brandissant le spectre d'un démantèlement du modèle français, Bernard Oliver, le président de l'Association régionale des organismes HLM de Paca-Corse, craignait que ce projet stoppe net la relance de la production de logements sociaux. Non seulement l'amendement qui propose d'étaler sur 3 ans la réduction de l'APL n'a rien allégé, mais en plus, la hausse de la TVA a aggravé le déficit.

Le gouvernement considère que les 18 milliards d'euros que coûtent les APL dans le budget de l'État sont de trop. Mais

il omet de préciser que seuls 8 milliards vont au secteur social. Et « *la baisse de 60 euros dans les loyers dès 2018 revient à priver les organismes d'une large part de leur capacité d'investissement*, déplorait Bernard Oliver. Il évaluait, en novembre, cette ponction à une perte de recettes de 133 millions d'euros, « *l'équivalent de 6 000 logements neufs et de près de 8 000 logements réhabilités* ». Et dans l'été, le gouvernement a également réduit de 20% l'aide à la pierre destinée à financer les nouveaux programmes alors que le parc de la région reste très déficitaire.

1,5 milliard en moins

« *C'était une estimation pour simuler l'impact sur la construction. Mais au final, c'est le double qu'il faut compter*, relève aujourd'hui Pascal Gallard, le nouveau directeur de l'ARHLM Paca-Corse, car la perte des loyers s'est couplée de la hausse de la TVA ». Au national, « *c'est 1,5 milliard d'euros qui sortent des comptes des HLM* ». Et si la région Paca échappe encore au pire cette année, « *c'est parce qu'en 2017 des programmes étaient lancés qu'on ne pouvait pas arrêter* ».

Toute l'année, les bailleurs sociaux ont

travaillé à chercher des solutions pour ne pas briser complètement le modèle économique. Mais « *ça chauffe à nouveau entre les organismes et le gouvernement* », avoue Pascal Gallard. Le mouvement HLM est choqué des conditions dans lesquelles se conduit le grand débat national et notamment concernant la question du logement social. « *Elle n'est quasiment pas abordée, sauf de manière tendancieuse*, regrette ce directeur d'offices HLM. *L'enquête induit des réponses négatives de l'ordre de : pensez-vous que le logement social coûte trop cher ?* ».

De quoi exiger une remise à plat. « *Alors que l'Union nationale des HLM communique sur le fait que c'est une chance que dans notre pays il y a des organismes HLM, avec des opérateurs qui savent depuis longtemps faire des loyers à bas niveau*, rappelle Pascal Gallard, *Et même si on peut leur faire des reproches, ce système a rendu d'énormes services à la société, ce débat fait comme si ça n'existait pas !* »

Bien qu'exclus, les organismes HLM ont travaillé à des pistes préservant ce modèle économique et ont la ferme intention de s'inviter à la table des discussions.

M.G.

« Je ne veux plus avoir des hommes et des femmes dans les rues ». Ainsi parlait Emmanuel Macron, le 27 juillet 2017. Depuis, le nombre des personnes sans-abri et mal logées frôle toujours les 4 millions ! Cherchez l'erreur. Le bilan annuel sur l'état du mal logement, dressé chaque hiver par la Fondation abbé Pierre, est sans appel et appuie là où ça fait mal. Surtout pour les citoyens concernés par ce fléau. Car du côté du gouvernement, il n'est pas question de revenir sur la baisse des aides au logement (APL), ni de rétablir les crédits aux centres d'hébergement d'urgence. Cet été, Christophe Robert, le délégué général de la Fondation abbé Pierre, rappelait que « Le budget des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (44 000 places) subit également une coupe brutale de 57 millions d'euros sur 4 ans (dont 20 millions dès 2018) ». L'exemple éclatant du double discours de Macron et de son gouvernement.

Mesures d'urgence

Autre exemple, le sort réservé au logement social à qui l'on demande des économies drastiques. Autant d'orientations fragilisant les ménages les plus modestes, fabriquant de la précarité et favorisant le sans-abrisme.

Des mesures d'urgence pourraient être décidées pour éradiquer le mal logement. Mais elles vont à rebours des choix politiques de Macron en dépit de sa déclaration d'intention. Selon la Fondation Abbé Pierre, il faudrait construire 60 000 logements très sociaux par an. Nous sommes loin du compte. Les drames, comme celui de la rue d'Aubagne, viennent pourtant rappeler l'urgence de la situation.



« Il serait injuste de prétendre que le constat est le même que le 1^{er} février 1954. Mais il nous faut admettre que la situation s'est aggravée à bien des égards depuis sa première édition » : Laurent Desmard, président de la Fondation Abbé Pierre. PHOTO PIERRE FAURE

3,9

millions de personnes mal-logées en France selon le rapport de l'Abbé Pierre. Un chiffre qui additionne les personnes privées de logement personnel ou vivant dans des conditions très difficiles.

2

millions de personnes vivent ainsi dans un logement qui n'a soit pas d'eau courante, soit pas de douche ou de wc, de coin cuisine ou de chauffage.

643 000

personnes sont en situation d'hébergement « contraint » chez un tiers. Un chiffre très important qui montre ce que pourrait devenir le sans-abrisme sans la solidarité familiale ou amicale.

4,3

millions de personnes de condition modeste sont en situation de surpeuplement.

3,5

millions de personnes modestes déclarent avoir eu froid pour des raisons liées à la précarité énergétique.

Et toujours 3,9 millions de personnes mal-logées

FONDATION ABBÉ PIERRE

Dans son nouveau rapport sur le mal-logement, la Fondation Abbé Pierre livre un réquisitoire implacable contre le « en même temps » qui mène à une impasse et s'insurge contre la « surprise feinte » des élus devant des drames comme celui de la rue d'Aubagne.

La Fondation Abbé Pierre présente aujourd'hui son rapport annuel sur le mal-logement. Le 24^e. Mais d'une année sur l'autre, la situation ne s'améliore pas. Le nombre total de mal-logés additionnant les SDF, les personnes hébergées en hôtel, dans des habitations de fortune ou chez des tiers ou dans des conditions très difficiles avec privation de confort, surpeuplement... est à 3,9 millions. Comme l'an dernier. Idem pour les chiffres con-

cernant les personnes en situation de fragilité, vivant dans une copropriété en difficulté, en impayés de loyers, en surpeuplement, en précarité énergétique... 12,1 millions. Comme en 2018.

Dans cette 24^e édition, la Fondation zoome sur la fabrique à SDF que sont devenus les hôpitaux psy, l'aide sociale à l'enfance ou les prisons (lire ci-contre). « La Fondation a voulu savoir comment et pourquoi la puissance publique en venait à laisser sans solution, et parfois jusqu'à la rue, des personnes sortant d'institutions au mépris de nos grands principes républicains », campe le président de la Fondation Laurent Desmard.

Un point d'autant plus contradictoire que le gouvernement s'est engagé dans un plan quinquennal pour le « logement d'abord », où la lutte contre le sans-abrisme est annoncée comme prioritaire. Cette contradiction pourrait aussi apparaître comme un double jeu. Le rapport mentionne évidemment le drame de la rue d'Aubagne et des huit morts suite à l'effondrement de deux

immeubles auquel il ajoute « d'autres manifestations insupportables mais souvent moins spectaculaires du mal-logement » : marchands de sommeil, évacuations de bidonvilles, expulsions sans relogement... Certes, « le confort moyen des Français s'est amélioré depuis des décennies », reconnaît la Fondation, mais ces éléments « ne devraient pas autoriser les responsables politiques à feindre la surprise quand s'écroule un immeuble vétuste, qu'un hôtel meublé s'enflamme, quand une partie de la population modeste se révolte ».

« Traiter la pauvreté d'un côté et contribuer à l'accentuer de l'autre ne peut mener qu'à une impasse »

Ce règne des « faux culs » n'est certes pas nouveau. Il suffit de se rappeler les plans d'éradication de l'habitat indigne annoncés par les gouvernements successifs ou les promesses de zéro SDF formulées par nombre de candidats à la

Présidentielle. Mais la politique du « en même temps » lui donne une nouvelle dimension. En effet, si un plan contre la pauvreté est annoncé, « le logement en est le grand absent », souligne le rapport, et « son impact risque d'être fortement réduit par la politique générale du gouvernement », et notamment sa politique fiscale clairement orientée en faveur des plus fortunés. Et de conclure : « traiter la pauvreté d'un côté et contribuer à l'accentuer d'un autre ne peut déboucher que sur une impasse ».

Dans le même ordre d'idée, le gouvernement lance un plan sur le logement d'abord et, en même temps, fragilise les HLM. La « réduction des loyers de solidarité » imposée aux bailleurs pour contrebalancer la baisse des APL « amputera à terme les 2/3 de l'autofinancement net des bailleurs sociaux » (lire ci-contre). Les conséquences « sont déjà là », assure la Fondation qui note la chute du nombre de financement de nouveaux logements sociaux, « une baisse concentrée sur les logements très sociaux et sociaux et qui n'af-

fecte pas les logements moins sociaux ».

Et d'inciter ainsi les HLM à aller chercher de nouveaux financements. Mercredi, le journal *Les Échos* faisait mention de l'intérêt des fonds de pension pour les bailleurs sociaux. Le gouvernement les a aussi explicitement invités à vendre leur patrimoine.

Et le rapport de remarquer que ce gouvernement aurait été bien inspiré de regarder ce qui se fait ailleurs en Europe. Au Royaume-Uni, c'est sous Margaret Thatcher que la vente du parc social a été entamée. Aujourd'hui, « Theresa May a annoncé un plan de 2 milliards de livres (2,3 milliards d'euros) pour lancer de nouveaux programmes d'ici 2022 ». En Allemagne, « Angela Merkel a annoncé en septembre un budget de 5,7 milliards d'euros pour produire 1,5 million de logements sociaux en quatre ans ». A titre de comparaison l'aide à la pierre via laquelle l'État finance la construction de logement social en France était de 38,8 millions d'euros en 2018. Angélique Schaller

Après la rue de la Palud, d'autres démolitions ?

MARSEILLE

Plutôt que rénover, réhabiliter, réparer, conforter, la Ville se lance à corps perdu dans la « déconstruction ».

Les préparatifs de la « déconstruction » de deux immeubles au 41 et 43 de la rue de la Palud désarçonnent. « On est dubitatifs. On n'a pas l'impression que ça va tomber », observent incrédule un couple d'habitants du domaine Ventre scrutant le n° 43 vide et en péril depuis 2012.

Comment en est-on arrivé là ? N'y a-t-il pas d'autres solutions que leur destruction ? Ne pourrait-on pas consolider ou alors conserver les façades ? Le sauvetage des bâtiments ne serait pas économiquement viable. La municipalité a-t-elle seulement fait le calcul et a-t-il un sens quand elle-même ou son bras armé, la Soleam, laisse leurs propres immeubles vacants et sans entretien durant des années ?

Les arguments techniques pèsent. « Le danger réside sur le potentiel effondrement du 41 et dans sa chute l'embarquement de la structure des immeubles mitoyens », a prévenu l'expert judiciaire, Corinne Lucchesi, dans son rapport du 18 janvier.

Elle avait pourtant proposé un lourd confortement. « Pour éviter le basculement, la déformation de la structure de l'immeuble et l'amplification de l'affaissement des deux murs mitoyens, une solution consisterait à poser un système de cadres métalliques avec entretoises au rez-de-chaussée, au 1^{er} et au 2^e étage à l'intérieur des trois immeubles sur les façades et les murs perpendiculaires. »

Mais il y a un « risque d'effondrement lors de la réalisation de ces ouvrages ». Ce qui a conduit par prudence, l'expert à écrire : « Cette mise en œuvre est très délicate, la solution de la démolition pourrait également être étu-



La déconstruction au frais de la Ville durant 6 à 8 semaines se fera « tuile par tuile » a dit hier l'adjoint délégué à la sécurité, Julien Ruas, à une centaine d'habitants convoqués en mairie. PHOTO DC

diée. » Une perche qu'a saisie la ville. Va-t-elle multiplier ce type d'opération dans le cadre de l'exercice de la police générale des immeubles ? On peut le craindre. Elle l'avait déjà fait, rue d'Aubagne après le 5 novembre, en déconstruisant le n° 67 et en partie le n° 69. Elle l'avait encore fait pour le n° 15 de la Soléam en péril, rue de la Fare. Va-t-elle le faire à chaque fois qu'un risque avéré d'effondrement se présentera ?

Derrière les arrêtés de péril, des drames humains

D'autres immeubles menacent : les arrêtés de péril qui frappent les 71 et 73 de la rue de la Loubière dans le quartier du Camas évoquent « un risque important d'effondrement ». Pour autant, l'expert ne condamne pas ces immeubles à mort. La Ville sera-t-elle tentée de crever l'abcès à chaque fois que l'opportunité se présentera ? Derrière ces arrêtés, 2 004 personnes évacuées depuis le 5 novembre et des drames humains. « Le nom d'un des propriétaires au 73 rue de la Loubière évacué le 8 janvier, Albert Bertalmio,

96 ans, est dans un avis de décès au 19 janvier », relève un internaute.

Aveu de sa propre incurie dont elle veut effacer les traces, la Ville s'apprête à anéantir ses propres immeubles laissés à l'abandon des années durant, et « dont l'état de dégradation est aujourd'hui préoccupant », écrit-elle dans une délibération soumise au conseil municipal (ci-contre).

« La démolition de certains de ces immeubles pourrait être envisagée au terme des études de diagnostic qui seront conduites par le mandataire », énonçait-elle dans une convention à signer avec la... Soléam, copropriétaire, pour ne prendre qu'un exemple au 41 et 43, de la rue de la Palud à détruire... Le serpent de l'impéritie se mord la queue.

Dans la liste à démolir, un ancien hôtel meublé de 4 étages situé 52, rue du Petit-Saint-Jean à Belsunce. Sa rénovation annoncée en février 2008 était présentée comme « destinée à la production de logements sociaux ».

David Coquille

La Ville met 11 millions dans ses immeubles dégradés

11,4 millions d'euros. C'est ce que prévoit d'investir la Ville de Marseille dans son patrimoine dégradé. Une convention avec la Soléam doit être votée lundi en séance, qui identifie 19 immeubles, « dont la dégradation est préoccupante ». Travaux de sécurisation voire démolition sont prévus. « Cela prouve que l'on s'est emparé de l'habitat indigne depuis longtemps car la Ville a acquis ces bâtiments pour des réhabilitations lourdes », réagit Jean-Claude Gondard, directeur général des services. La municipalité aurait-elle agi sans le 5-Novembre ? « Bien sûr, on le faisait différemment avant sans que vous ne posiez la question », assure-t-il. F.C.